

8-ENSEIGNEMENT

L'enseignement se répartit entre la formation initiale et la **formation professionnelle** continue, destinée aux personnes déjà en activité. En formation initiale, la scolarisation est obligatoire entre 6 et 16 ans et s'organise en trois niveaux : l'**enseignement primaire**, l'**enseignement secondaire** et l'**enseignement supérieur**.

L'enseignement est au cœur du partage de **compétences** organisé par la loi organique. La formation professionnelle continue est de compétence Nouvelle-Calédonie, sans préjudice des actions des provinces dans ce domaine.

Pour la formation initiale, la compétence était jusqu'à présent variable selon le niveau. Ainsi, depuis 2000, pour l'enseignement primaire public, la Nouvelle-Calédonie est responsable des programmes, de la formation des enseignants via l'**IFM-NC** ainsi que du contrôle pédagogique. Les provinces gèrent la carte scolaire, affectent et rémunèrent les enseignants et sont chargées de l'adaptation des programmes en fonction des réalités culturelles et linguistiques. Les mairies sont en charge de la construction et de l'entretien des écoles.

Comme prévu par la **loi organique**, l'enseignement primaire privé, l'enseignement du second degré public ou privé (sauf la réalisation et l'entretien des collèges du 1^{er} cycle du second degré qui relèvent des provinces) et la santé scolaire, sont restés de compétence État, jusqu'à leur transfert à la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2012. Cependant, l'État garde la responsabilité des examens et concours, des grades et titres universitaires, des programmes d'enseignement, du contrôle pédagogique des formations et des enseignements, de la définition de la qualification requise des maîtres du second degré, de la gestion des personnels, de la formation continue et du mouvement extraterritorial.

L'enseignement supérieur et la recherche restent de compétence État. L'enseignement supérieur pourra toutefois faire l'objet d'un transfert de compétence ultérieurement. La loi organique prévoit en effet que le congrès peut, à partir du début de son mandat commençant en 2009, adopter une résolution tendant à ce qu'il lui soit transféré, par une loi organique ultérieure, certaines autres compétences dont l'enseignement supérieur.

▶ **Formation professionnelle.** Voir 8.7, 15.1.

▶ **Enseignement primaire.** L'enseignement primaire ou du premier degré est composé d'un cycle préélémentaire facultatif de trois années (maternelle) et d'un cycle élémentaire de cinq années (du CP au CM2).

▶ **Enseignement secondaire.** L'enseignement secondaire ou du second degré est dispensé en collèges (1^{er} cycle), lycées (2^e cycle général et technologique) et lycées professionnels (2^e cycle professionnel).

▶ **Enseignement supérieur.** Il est dispensé dans les lycées, dans les centres de formation d'enseignants (IFM, ENEP, IUFM) et enfin, à l'Université de Nouvelle-Calédonie. Voir rubrique 8.5.

▶ **Compétences** (enseignement). En matière d'enseignement, à compter du 1^{er} janvier 2012, la Nouvelle-Calédonie sera responsable du projet éducatif, de la définition des objectifs et priorités, du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives, de la carte scolaire, de la planification et de l'organisation des formations, de la répartition des moyens afin d'assurer l'égalité d'accès au service public, ainsi que de la construction, de l'équipement et de l'entretien des lycées. Elle devra à ce titre recenser et planifier les besoins de formation ; gérer les biens meubles et assurer la responsabilité des droits et obligations s'y rapportant ; signer les contrats avec le réseau d'enseignement privé ; assurer la promotion de la santé en milieu scolaire et confectionner des programmes conformes aux programmes nationaux pour permettre la délivrance des diplômes nationaux.

▶ **IFM-NC.** Voir 8.5.

▶ **Loi organique.** Voir 2.3

SOURCES [1] GNC, Cellule de transferts de compétences. [2] CIO.

VOIR AUSSI

DENC : www.denc.gouv.nc

Vice-Rectorat : www.ac-noumea.nc

www.transfertdecompetences.gouv.nc

Convention relative à l'organisation d'un service unique de gestion de la compétence de l'État et de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire : www.gouv.nc

Répartition des compétences de l'enseignement entre les différentes collectivités de la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2012 [1]

	État	Nouvelle-Calédonie	Provinces	Communes
1 ^{er} degré				
Public		1-mise en place des programmes d'enseignement 2-contrôle et accompagnement pédagogique des maîtres Ces compétences s'exercent de façon transversale pour le public et le privé 3-documentation pédagogique 4-formation des maîtres	1-carte scolaire 2-gestion et affectation des personnels enseignants 3-adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques 4-aides à la scolarité (bourses) 5-santé scolaire par délégation de l'État 6-transports scolaires	1-construction et entretien des bâtiments scolaires 2-fonctionnement des écoles et des cantines dont le personnel non enseignant 3-transports scolaires
Privé	1-gestion et prise en charge des personnels enseignants des établissements sous contrat	1-signature des contrats avec les établissements d'enseignement privé 2-participation via la garantie d'emprunt aux programmes de rénovation et de mise aux normes des bâtiments	1-prise en charge des personnels et du fonctionnement des internats, cantines, et classes préélémentaires... 2-participation aux programmes de rénovation et de mises aux normes des bâtiments	1-prise en charge du forfait d'externat pour les classes des cycles 2 et 3 des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association
2 nd degré				
Compétence générale	1-collation et délivrance des titres et diplômes 2-programmes d'enseignement, contrôle pédagogique 3-évaluation du système éducatif 4-prise en charge et gestion des personnels de l'éducation nationale 5-formation initiale et continue des enseignants	1-carte scolaire et carte des formations 2-tutelle des établissements d'enseignement publics transférés à la NC 3-orientation des élèves 4-répartition de la dotation horaire globale (moyens en personnels) entre les établissements d'enseignement publics et privés 5-évaluation du système éducatif 6-santé scolaire 7-transports scolaires		
Collèges et lycées publics		1-construction et entretien des lycées 2-fonctionnement des lycées 3-vie scolaire	1-construction et entretien des collèges 2-fonctionnement des collèges 3-transports scolaires 4-attribution des aides à la scolarité	
Collèges et lycées privés	1-gestion et prise en charge des personnels enseignants des établissements sous contrat	1-signature des contrats d'association 2-attribution des moyens de fonctionnement matériels et personnels non enseignants 3-signature et contrôle de l'exécution des contrats 4-participation, via la garantie d'emprunt et des subventions, à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments et installations, des internats et des cantines	1-attribution des aides à la scolarité 2-prise en charge des personnels des internats et des cantines 3-participation au fonctionnement 4-participation, sur financements de l'État et sur fonds propres (CD) à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments et installations, des internats et des cantines	

Organisation des cycles d'enseignement en Nouvelle-Calédonie [2]

NIVEAU	CYCLES (a)	ÉTABLISSEMENTS	DIPLÔMES
1 ^{er} DEGRÉ	Pré-élémentaire <i>(sections maternelles des petits, moyens, grands)</i>	Écoles maternelles <i>(et certaines écoles primaires)</i>	///
	Élémentaire <i>(CP, CE1, CE2, CM1, CM2)</i>	Écoles primaires	///
2 nd DEGRÉ	1 ^{er} cycle <i>(de la 6^e à la 3^e)</i>	Collèges et GOD <i>(sauf exception, les GOD ne vont pas jusqu'à la 3^e)</i>	Diplôme National du Brevet <i>(série collège)</i>
	1 ^{er} cycle de détermination <i>(4^e et 3^e)</i>	Lycées Professionnels et Antennes de Lycée Professionnel	Diplôme National du Brevet <i>(série professionnelle, en 3^e DP6)</i> ou Certificat de Formation Générale <i>(3^e d'insertion)</i>
	1 ^{er} cycle d'Enseignement Général Professionnel Adapté	SEGPA et classes SEGPA	Certificat de Formation Générale
	2 nd cycle Général et 2 nd cycle Technologique <i>(de la seconde à la terminale, cycle en 3 ans)</i>	Lycées	Baccalauréat général et Baccalauréat technologique
	2 nd cycle professionnel <i>Soit cycle court en 2 ans après la 3^e, Soit cycle long en 3 ans après la 3^e, Soit MC en 1 an après le CAP ou le bac pro</i>	Lycées Professionnels et Antennes de Lycée Professionnel	CAP, Baccalauréat professionnel, Mention Complémentaire
SUPÉRIEUR	Formations universitaires (b)	Université de Nouvelle-Calédonie	DEUST, Licence, Master, Doctorat
	Formations d'enseignants	IFM-NC, ENEP IUFM du Pacifique	Diplôme d'instituteur CAPE, CAPES, CAPLP2
	Classes Supérieures des Lycées <i>(préparation aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, études comptables et financières)</i>	Lycées	Brevet de Techniciens Supérieurs (BTS), Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
	Autres	IFPSS	Diplôme d'infirmière
		CCI	BTS en alternance
	EGC	Diplôme EGC	

(a) À l'intérieur des cycles d'enseignement, la scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans. (b) L'UNC propose aussi des formations considérées comme "formation continue" : le diplôme d'accès aux études universitaires, la capacité en droit, le DU préparation aux concours B de la fonction publique, la Licence Administration Publique (avec l'IPAG de Poitiers), le DEUG Enseignement du premier degré et un Master Développement et Aménagement du territoire.

8-ENSEIGNEMENT

À la rentrée 2010, la Nouvelle-Calédonie comptait 356 établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré dont les deux tiers dans le secteur public sous tutelle directe des ministères de l'éducation nationale ou de l'agriculture et un tiers dans le privé sous contrat d'association avec ces ministères.

La province Sud rassemble 46% des établissements scolaires, la province Nord 32% et les îles Loyauté 23%. Proportionnellement, l'enseignement privé est plus développé dans le Nord, où il gère près de la moitié des établissements, que dans les Îles (37% des établissements) ou dans le Sud (23%). Les établissements privés dépendent de l'ASEE, de la DDEC ou de la FELP.

Au niveau du 1^{er} degré, on dénombre 279 écoles dont 194 publiques (59 maternelles autonomes et 135 écoles primaires) et 85 privées (11 maternelles et 74 primaires).

Ces écoles abritent 1 739 classes, soit en moyenne six classes par école avec des disparités entre les provinces : certaines écoles comptent jusqu'à 20 classes dans le Sud quand d'autres n'ont qu'une classe unique dans certaines communes du Nord.

Dans le second degré, les **collèges** sont au nombre de 54 (31 dans le public et 23 dans le privé), qui comprennent 14 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et 2 Groupements d'Observations Dispersés (GOD) à Kouaou et à Lifou.

Le 2nd cycle se décompose en 23 structures comprenant 9 **lycées d'enseignement général et technologique** (5 publics et 4 privés), 14 **lycées professionnels** (5 publics et 9 privés) et 8 antennes de lycée professionnel (ALP).

L'évolution de la situation démographique de la Nouvelle-Calédonie entraîne une croissance du nombre d'élèves dans le secondaire (+12% en dix ans), et donc un besoin accru de places en collèges et lycées, qui occasionnent des constructions d'établissements. Ainsi, 77 établissements du 2nd degré sont comptabilisés en 2011, soit 10 de plus qu'il y a dix ans. La province Sud connaît un accroissement important d'établissement (7 structures de plus en dix ans), avec un développement marqué dans les communes du Grand Nouméa (Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta). Sur cette période deux nouveaux établissements ont ouvert en province Nord et un aux îles Loyauté. Les nouveaux relèvent tous de l'enseignement public.

► **Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE).**

► **Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC).**

► **Fédération de l'Enseignement Libre protestant (FELP).**

► **Collèges.** Ils accueillent sans examen de passage tous les élèves à la fin de l'école primaire, et permettent une scolarisation dans un cadre unique pendant quatre années (6^e - 5^e - 4^e - 3^e). À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel.

► **Lycées d'enseignement général et technologique.** La voie générale, qui comprend trois séries - économique et sociale (E.S), littéraire (L) et scientifique (S) - doit conduire les bacheliers vers des études longues. La voie technologique prépare, en deux ans et plus, les élèves à poursuivre des études supérieures technologiques, au sein de trois filières en Nouvelle-Calédonie (Sciences et Technologies Industrielles (STI), Sciences et Technologies de la Gestion (STG), et Sciences et technologies de la santé et du social (STSS).

► **Lycées professionnels (LP).** Ils préparent les jeunes qu'ils accueillent à acquérir une première qualification professionnelle qui leur permet soit de poursuivre des études, soit de s'insérer dans la vie active. À l'issue de la classe de 3^e, les élèves qui entrent en LP peuvent préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP). Après obtention du BEP, l'élève peut préparer le baccalauréat professionnel en deux ans, entré en 1^{re} d'adaptation pour préparer un baccalauréat technologique en deux ans ou suivre une formation complémentaire en un an.

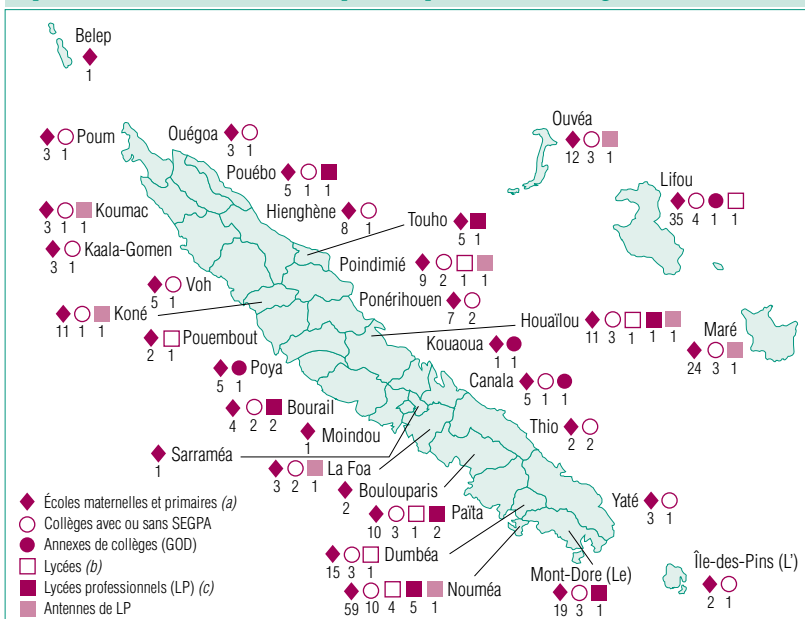
SOURCE [1] Vice-Rectorat.

VOIR AUSSI

Vice-Rectorat : www.ac-noumea.nc

8.2 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Répartition des établissements scolaires publics et privés des 1^{er} et 2nd degrés à la rentrée 2011 [1]



(a) Y compris les maternelles autonomes, les écoles primaires avec cycles pré-élémentaires intégrés, les écoles primaires avec enseignement spécial, les écoles à classe unique et les écoles avec cycle incomplet. (b) Dont Lycée Polyvalent agricole de Pouembout (Ministère de l'agriculture) et Lycée Polyvalent des îles. (c) Dont Lycée Professionnel agricole de Houaïlou (Do Néva/ASEE) relevant du Ministère de l'Agriculture.

Répartition des établissements scolaires publics et privés des 1^{er} et 2nd degrés à la rentrée 2011 [1]

	Province îles Loyauté		Province Nord		Province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
1 ^{er} degré (a)	47	24	47	40	100	21	194	85
2 nd degré (b) (c)	5	6	11	13	25	17	41	36
1 ^{er} cycle	4	6	8	10	19	7	31	23
Collèges	2	1	2	1	7	1	11	3
dont avec SEGPA (ou SES)	1	-	1	-	-	-	2	-
Annexes de collèges (GOD)	1	-	1	-	-	-	2	-
2 ^e cycle (d)	1	-	1	1	3	3	5	4
Lycées	-	-	2	2	3	7	5	9
Lycées Professionnels	-	-	4	-	2	-	8	-
Antennes de Lycée Prof. (ALP)	2	-	4	-	2	-	8	-
Total	52	30	58	53	125	38	235	121

(a) Y compris les établissements privés hors contrat à Nouméa. (b) Uniquement le privé sous contrat (ASEE, DDEC, FELP).

(c) Le total "2nd degré" ne comptabilise pas les annexes de collèges et les Antennes de Lycée Professionnel (ALP) qui ne sont pas

des établissements scolaires proprement dit, mais souvent annexés à des structures existantes. (d) Y compris les deux établissements relevant du Ministère de l'Agriculture.

Unité : nombre

Évolution de la répartition des établissements scolaires publics et privés [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1 ^{er} degré	287	285	289	289	288	286	279
public	195	195	199	198	198	201	194
privé (a)	92	90	90	91	90	85	85
2 nd degré	71	71	71	72	73	76	77
public	36	36	36	36	37	40	41
privé (b)	35	35	35	36	36	36	36
Total	358	356	360	361	361	362	356
public	231	231	235	234	235	241	235
privé	127	125	125	127	126	121	121

(a) Y compris les établissements privés hors contrat à Nouméa.

(b) Uniquement le privé sous contrat (ASEE, DDEC, FELP).

Unité : nombre

8-ENSEIGNEMENT

En 2011, le secteur de l'éducation comptabilise 6 300 postes pour le **personnel d'enseignement, d'encadrement** ou **ATOSS**, qu'ils soient agents titulaires en activité, stagiaires ou non titulaires avec absence de période interruptive.

75% de l'emploi total est exercé dans le secteur public, le reste étant exercé dans les établissements privés sous contrat. 63% de l'emploi total est exercé dans le second degré contre 34% dans le premier degré et 3% dans l'enseignement supérieur.

4 670 enseignants chargés de classe étaient recensés en 2010. En dix ans, les effectifs enseignants ont augmenté de 14%. Cette augmentation concerne le secteur public (+22%) alors que les effectifs du secteur privé diminuent de 2%. Le nombre d'enseignants a davantage augmenté dans le second degré (+19%) que dans le premier degré (+8%). Cette hausse découle de l'ouverture de dix nouveaux établissements du second degré public sur la même période. Dans le cadre des transferts de compétence, une convention de "mise à disposition gratuite et globale des personnels à la Nouvelle-Calédonie" a été signée entre l'État et le territoire. À compter du 1^{er} janvier 2012, les cadres État, cadres territoriaux, contractuels et auxiliaires exerceront désormais pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

Localement, deux types de formations préparent aux métiers d'enseignants. La première, à l'**IFM-NC**, forme les instituteurs avec un programme réparti sur trois années, qui se conclut parallèlement à l'obtention obligatoire d'un DEUG d'enseignement 1^{er} degré. La seconde, à l'**IUFM**, destinée aux titulaires d'un master, forme des enseignants des premiers et seconds degrés.

Suite à une réforme nationale, un niveau master (bac+5) est désormais exigé pour devenir professeur de collège et de lycée. Un nouveau master "métiers de l'enseignement" a été conçu pour permettre la préparation des concours du second degré (**CAPES**). Ce master a pour vocation de professionnaliser les étudiants dans leur spécialité et permet également aux enseignants (titulaires et non titulaires) en poste, d'envisager des évolutions dans leur carrière et dans les fonctions qu'ils remplissent.

Huit spécialités de master ont été proposées en 2011.

► **Personnel d'enseignement :**

- Pour le premier degré. Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe du premier degré, y compris les directeurs d'école.
- Pour le second degré. Enseignants titulaires et non titulaires qui exercent dans les établissements du second degré, y compris les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Le personnel de direction et d'éducation n'est pas compris dans cette catégorie (voir personnel d'encadrement).

► **Personnel d'encadrement.** Sont inclus dans cette catégorie les personnels exerçant des fonctions d'inspection (Inspecteur Pédagogique Régional, Inspecteur de l'Éducation nationale), de direction (chefs d'établissement), d'éducation (Conseiller Principal d'Éducation, Conseiller d'éducation), de surveillance (surveillants), d'orientation (conseiller d'orientation-psychologue), ainsi que les documentalistes.

► **Personnel Administratif, Technique, Ouvrier, de Service et de Santé (ATOSS).** Les personnels du vice-rectorat sont inclus dans les personnels ATOSS.

► **IFM-NC.** Voir 8.5.

► **IUFM.** Voir 8.5.

► **Certification d'Aptitude à l'Enseignement du Second Degré (CAPES).**

SOURCES [1] IFM-NC. [2] IUFM. [3] Vice-Rectorat.

VOIR AUSSI

Vice-Rectorat : www.ac-noumea.nc

Université de la Nouvelle-Calédonie : www.univ-nc.nc

Convention portant sur la mise à disposition globale et gratuite – MADGG des personnels rémunérés sur le budget de l'État au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire : www.gouv.nc

8.3 PERSONNEL D'ÉDUCATION

Formation des enseignants en Nouvelle-Calédonie [1 et 2]

	Titulaires du Baccalauréat		Titulaires d'un master	
	IFM-NC (Concours d'entrée)	ENEP (Concours d'entrée)	IUFM du Pacifique (Admission sur dossier)	
PREMIÈRE ANNÉE	École, première année	École, première année	Année de préparation au concours Inscription et passage du concours (PE ou CAPES)	
DEUXIÈME ANNÉE	École, deuxième année parallèlement au "DEUG enseignement du 1 ^{er} degré"	École, deuxième année parallèlement au "DEUG enseignement du 1 ^{er} degré"	Si réussite au concours, année de formation professionnelle, avec statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré	
TROISIÈME ANNÉE	École, troisième année parallèlement au "DEUG enseignement du 1 ^{er} degré"	École, troisième année parallèlement au "DEUG enseignement du 1 ^{er} degré"	///	///
STATUT	Instituteurs du cadre territorial, dans le public	Instituteurs dans le privé	Titularisation comme fonctionnaire	
			Pour les professeurs des écoles (PE), statut de fonctionnaire territorial en Nouvelle-Calédonie	Pour les professeurs du second degré (CAPES), statut de fonctionnaire d'État ou territorial en Métropole ou Outre-Mer

77

Évolution des effectifs* enseignants chargés de classes des 1^{er} et 2nd degrés [3]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 ^{er} degré (a)	1 883	1 896	1 958	1 957	1 966	1 957
public	1 371	1 383	1 445	1 448	1 459	1 487
privé (b)	512	513	513	509	507	470
2 nd degré	2 681	2 729	2 758	2 758	2 763	2 708
public	1 733	1 771	1 802	1 829	1 800	1 809
privé (b)	948	958	956	929	963	899
Total	4 563	4 624	4 716	4 715	4 729	4 665
public	3 104	3 154	3 247	3 277	3 259	3 296
privé (b)	1 460	1 471	1 469	1 438	1 470	1 369

* Il s'agit du nombre de postes disponibles (un poste pouvant être occupé par plusieurs personnes).

Unité : personne

(a) Hors postes communaux.

(b) Privé sous contrat (ASEE, DDEC, FELP).

Répartition des emplois* de personnel enseignant, d'encadrement et ATOSS à la rentrée 2011

	Premier degré		Second degré		Supérieur (a)	Total
	Public	Privé	Public	Privé	Public	
Emplois d'enseignant	1 480	481	1 813	1 001	109	4 884
Emplois d'encadrement (b)	171	23	399	53	-	646
Emplois ATOSS et assimilés (c)	-	-	695	-	85	780
Total	1 651	504	2 907	1 054	194	6 310

* Il s'agit du nombre de postes et non de personnes.

Unité : nombre

(a) Dans le supérieur les fonctions d'encadrement sont assurées par des personnels BIATOSS et des enseignants. (BI = Bibliothèque et Ingénieurs)

(b) Encadrement d'établissements, CPE

(c) ATOSS : Administratif, Technique, Ouvrier, Social et de Santé (hors informatique).

8-ENSEIGNEMENT

À la rentrée 2011, 69 720 élèves étaient scolarisés dans les premier et second degrés en Nouvelle-Calédonie. En dix ans, les effectifs ont augmenté de 5%, mais plafonnent autour des 69 000 élèves depuis 2005.

Les effectifs du **second degré** sont en hausse (+5 100 inscrits par rapport à 2000), en revanche ceux du **premier degré** diminuent (-810 inscrits par rapport à l'an 2000). Cette diminution s'explique par la baisse de la natalité et le rétrécissement de la pyramide des âges. La part des moins de 20 ans passe de 39,6% en 1996 à 34,4% en 2009.

35 840 élèves (hors éducation spécialisée) sont inscrits dans le 1^{er} degré, répartis entre le **pré-élémentaire** (12 880 élèves) et l'**élémentaire** (22 960).

Les effectifs du second degré, y compris l'**enseignement agricole** augmentent en 2011 : 33 670 élèves soit 1 200 élèves de plus qu'en 2010. Après avoir connu des hausses autour des 10% par an dans les années 70, les années 80 et 90 ont présenté des accroissements plus mesurés (jusqu'à 4,5% par an). Ce taux est passé sous les 4% depuis 1996. Le ralentissement est lié principalement à la diminution des effectifs dans le **premier cycle**.

Ces dernières années, la scolarisation dans le secteur privé est en perte de vitesse. Ainsi, en dix ans, les effectifs scolarisés dans un établissement privé reculent de 5%, alors que ceux du public augmentent de 12%. En 2011, le privé représente 34% des effectifs dans le 1^{er} degré (46% en 1990) et 44% dans le 2nd degré (51% en 1990).

Comme la Métropole quelques années plus tôt, la Nouvelle-Calédonie adopte en 2005 des textes visant la prise en charge des besoins éducatifs particuliers à l'école, et en particulier la scolarisation des enfants en situation de handicap ou présentant un trouble invalidant de la santé. Depuis la scolarisation des enfants avec un taux d'incapacité reconnu à plus de 50% n'a cessé de progresser. Fin 2011, 84% sont scolarisés (en école primaire, collège, lycée et université) contre 72% cinq ans plus tôt. 210 enfants bénéficient d'un accompagnement spécialisé par une auxiliaire de vie scolaire. À l'inverse, les effectifs en **Classe d'Intégration scolaire (CLIS)** ont diminué. Entre 2006 et 2008 toutes les situations ont été réétudiées ; seuls les enfants reconnus handicapés à 50% ou plus sont désormais orientés, avec une priorité donnée à une scolarisation en classe ordinaire chaque fois que c'est possible.

- ▶ **Second degré.** Voir 8.1.
- ▶ **Premier degré.** Voir 8.1.

▶ **Pré-élémentaire** (école). Originalité du système français, l'école pré-élémentaire ou maternelle accueille les enfants avant la scolarité obligatoire qui débute à 6 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants. Cette école est aujourd'hui considérée comme une part normale du cursus des élèves. Les enfants y développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Voir 8.1.

▶ **Élémentaire** (école). Mixte, gratuite si elle est publique, l'école élémentaire accueille les enfants de 6 à 11 ans. Voir 8.1.

▶ **Enseignement agricole.** En Nouvelle-Calédonie, l'enseignement agricole est dispensé au sein de deux établissements : le lycée d'enseignement général et technologique agricole de Nouvelle-Calédonie, Établissement Public National d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPNEFPA) situé à Pouembout et le lycée professionnel agricole Do Néva situé à Houailou, qui dépendent tous deux du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

▶ **Premier cycle** (du second degré). Il s'agit du collège. Voir 8.1.

▶ **Classe d'Intégration Scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel ou mental, mais qui peuvent tirer profit d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

SOURCES [1] Vice-Rectorat. [2] CEJH.NC

VOIR AUSSI

Vice-rectorat : www.ac-noumea.nc

Ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr

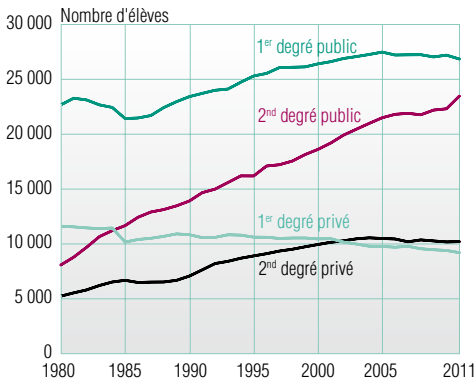
Délibération n°119, du 26 septembre 2005 relative à la prise en charge des besoins éducatifs particuliers à l'école primaire : www.juridoc.nc

Délibération n°121 du 26 septembre 2005 relative à l'équipe éducative à l'école primaire : www.juridoc.nc

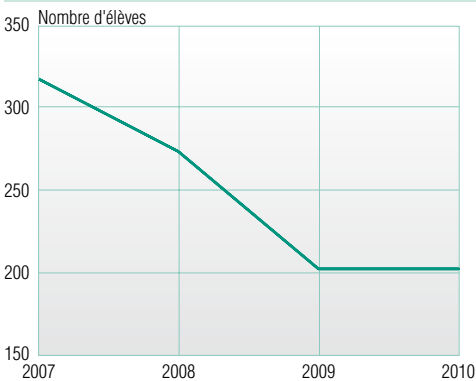
Délibération n°122 du 26 septembre 2005 relative aux commissions pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie : www.juridoc.nc

Délibération n°455 du 8 janvier 2009 portant modification de la délibération n°122 du 26 septembre 2005 relative aux commissions pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie : www.juridoc.nc

Évolution de la population scolaire par niveau et secteur [1]



Évolution des effectifs en classe CLIS* [2]



* CLIS : classe d'intégration scolaire.

Population scolaire par niveau et province à la rentrée 2011 [1]

	Public	Privé (a)	Total
Province îles Loyauté	3 352	2 687	6 039
1 ^{er} degré dont :	1 945	1 564	3 509
Pré-élémentaire	771	492	1 263
Élémentaire	1 163	1 073	2 236
Éducation spécialisée	11	-	11
2 nd degré dont :	1 407	1 123	2 530
Général et technologique (b)	1 117	1 123	2 240
Professionnel	290	-	290
Province Nord	8 381	4 331	12 712
1 ^{er} degré dont :	4 648	2 565	7 213
Pré-élémentaire	1 576	888	2 464
Élémentaire	3 037	1 677	4 714
Éducation spécialisée	35	-	35
2 nd degré (c) dont :	3 733	1 766	5 499
Général et technologique (b)	3 053	1 500	4 553
Professionnel	680	266	946
Province Sud	38 571	12 398	50 969
1 ^{er} degré dont :	20 248	5 078	25 326
Pré-élémentaire (a)	7 099	2 056	9 155
Élémentaire	12 983	3 022	16 005
Éducation spécialisée	166	-	166
2 nd degré dont :	18 323	7 320	25 643
Général et technologique (b)	15 638	4 368	20 006
Professionnel	2 685	2 952	5 637
Nouvelle-Calédonie	50 304	19 416	69 720
1 ^{er} degré dont :	26 841	9 207	36 048
Pré-élémentaire (a)	9 446	3 436	12 882
Élémentaire	17 183	5 772	22 955
Éducation spécialisée	212	-	212
2 nd degré (c) dont :	23 463	10 209	33 672
Général et technologique (b)	19 808	6 991	26 799
Professionnel	3 655	3 218	6 873

(a) Y compris trois établissements privés hors contrat pour le primaire. Unité : élève

(b) Y compris les effectifs des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

(c) Y compris les effectifs de l'enseignement agricole (public et privé).

Évolution de la population scolaire par province [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Province îles Loyauté	7 429	7 121	6 884	6 627	6 407	6 276	6 039
Province Nord	13 893	13 723	13 318	13 015	12 934	12 836	12 712
Province Sud	47 910	48 321	48 898	49 282	49 624	49 978	50 969
Nouvelle-Calédonie	69 232	69 165	69 100	68 924	68 965	69 090	69 720

Unité : nombre

Évolution de la scolarisation des enfants en situation d'handicap* par province [2]

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Province îles Loyauté						
Handicapés (a)	98	110	111	98	91	86
Scolarisés (b)	78	91	85	81	85	81
Bénéficiaire d'une AVS individuelle (c)	2	5	11	13	17	16
Province Nord						
Handicapés (a)	204	225	217	195	180	182
Scolarisés (b)	146	161	161	165	148	159
Bénéficiaire d'une AVS individuelle (c)	27	38	38	54	32	28
Province Sud						
Handicapés (a)	636	698	750	771	792	778
Scolarisés (b)	454	521	577	606	618	635
Bénéficiaire d'une AVS individuelle (c)	97	110	123	147	158	164
Nouvelle-Calédonie						
Handicapés (a)	938	1033	1078	1064	1063	1046
Scolarisés (b)	678	773	823	852	851	875
Bénéficiaire d'une AVS individuelle (c)	126	153	172	214	207	208

* Les enfants fréquentant un établissement médico-social ou une autre structure spécialisée pour l'accueil du jour ne sont pas pris en compte.

(a) enfants reconnus handicapés par la CEJH avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%.

(b) enfants fréquentant un établissement scolaire (écoles primaires, collèges, lycée, université).

(c) Auxiliaire de vie scolaire.

Unité : nombre

8-ENSEIGNEMENT

L'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie porte l'**Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)**, les trois formations d'enseignants IUFM, l'IFM-NC et l'ENEP, les Classes Supérieures des Lycées (CSL) qui comprennent les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) et la préparation au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG). Les CSL comptent de plus en plus d'inscrits avec 1 050 étudiants en début d'année 2011 soit 500 étudiants de plus qu'il y a dix ans. D'autres structures d'enseignement hors contrat existent également : l'École de Gestion et de Commerce (EGC) et l'**Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS)**. À la rentrée 2011, l'enseignement supérieur comptait environ 4 240 étudiants (hors IFPSS et ENEP). 2 650 étudiants se sont inscrits à l'UNC en 2011, un nombre qui ne cesse de croître (il est multiplié par deux en dix ans). Cette augmentation s'explique par un choix plus large en matière de formations. L'UNC propose désormais des diplômes de licence, master et doctorat, la préparation aux études de santé (PAES) et la formation de professeur d'écoles, de collèges et de lycées (IUFM). Ainsi, trente formations sont recensées à l'UNC en 2011. Comme l'université, l'**Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)** connaît une augmentation progressive de ses effectifs pour atteindre 190 étudiants inscrits en 2011. L'IUFM, en partenariat avec l'UNC depuis 2009, a mis en place un master Métiers de l'enseignement, dont l'objectif est de former les jeunes calédoniens sur le territoire. Suite à une réforme nationale, un niveau master (bac+5) est désormais exigé pour devenir professeur de collège et lycée alors que jusqu'ici seul le niveau licence (bac+3) suffisait pour être candidat au CAPES. L'**Institut de Formation des Maîtres (IFM-NC)** forme les instituteurs avec un programme réparti sur trois années. Il comptabilise 114 étudiants à la rentrée 2011, un chiffre en diminution, après avoir atteint un niveau record en 2007 (160 étudiants inscrits). Enfin, l'IFPSS propose des formations dans le domaine sanitaire et social.

Outre les étudiants qui suivent un cursus en Nouvelle-Calédonie, de nombreux autres poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'international. Certains bénéficient d'aides pour financer leurs études, par les collectivités (notamment les provinces, le gouvernement, l'État) ou d'autres organismes.

► **Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)**. L'UNC est née de la dissociation, par décret 99-445 du 31 mai 1999, des deux centres (Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française) de l'Université Française du Pacifique (UFP). L'UNC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, régi par la loi du 26 janvier 1984, à l'instar de l'ensemble des universités françaises, sous réserve des aménagements apportés par l'ordonnance du 8 juillet 1998. Elle est de compétence partagée entre l'État (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche) et la Nouvelle-Calédonie et a obtenu son autonomie financière depuis le début de l'année 2011. L'UNC propose 30 formations (initiale et continue), regroupées au sein de trois départements : "Droit, Économie et Gestion", "Sciences et Techniques" et "Lettres, Langues et Sciences Humaines". L'UNC a mis en place en 2005 des licences généralistes conformes au système LMD (Licence, Master, Doctorat) existant en Europe. Les enseignements sont découpés en semestres dont la validation donne lieu à attribution de 30 crédits européens transférables entre universités.

► **Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS)**. Cet institut, crée le 1^{er} avril 2005 (délibération n°47 du 30 décembre 2004), est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

► **Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) du Pacifique**. Il comprend trois antennes, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna. C'est un établissement public d'enseignement supérieur créé le 30 octobre 1992 et intégré en mai 2009 à l'UNC, assurant la formation des enseignants dans les trois territoires français d'Océanie.

► **Institut de formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC)**. Il forme les instituteurs du 1^{er} degré et assure la mise en oeuvre du plan de formation continue des maîtres du public. Il est réglementé par la délibération n°177 du 25 janvier 2001.

SOURCES [1] UNC/IUFM. [2] Vice-Rectorat. [3] IFM-NC. [4] IFPSS. [5] CCI. [6] EGC.

VOIR AUSSI

Vice-Rectorat : www.ac-noumea.nc

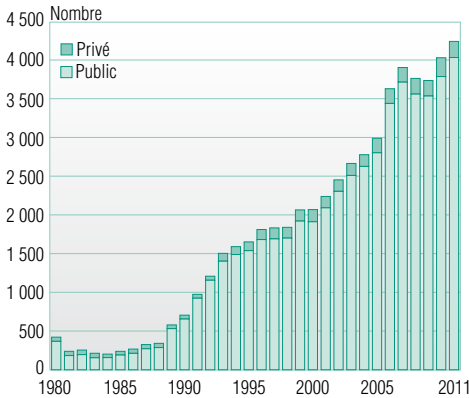
Université de Nouvelle-Calédonie/Institut Universitaire de Formation des Maîtres : www.univ-nc.nc

Institut de formation des Maîtres : www.ifmnc.nc

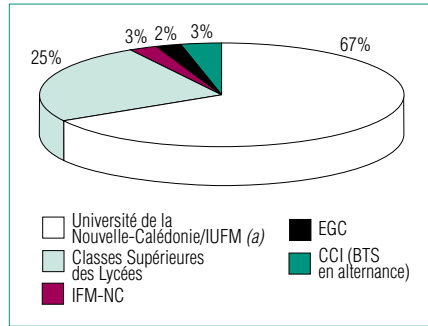
Chambre de Commerce et d'Industrie : www.cci.nc

Délibération n°177 du 25 janvier 2001 portant modification de la délibération modifiée n°70 du 16 janvier 1990 portant création d'un institut territorial : www.ifmnc.nc

Évolution du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur dispensé en Nouvelle-Calédonie [1 à 6]



Répartition des étudiants de Nouvelle-Calédonie à la rentrée 2011* [1 à 3, 5 et 6]



* Hors IFPSS et ENEP

(a) Pour l'UNC il s'agit du nombre d'inscriptions ; un étudiant peut être inscrit dans plusieurs filières et être ainsi comptabilisé plusieurs fois.

Enseignement supérieur dispensé en Nouvelle-Calédonie [1 à 6]

Formation universitaire/Université de Nouvelle-Calédonie

Licence (a)

Master (b)

Doctorat

Premier Cycle d'Études Médicales (PCEM1)

Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)

Formation des enseignants/Instituts de formation des maîtres

Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC)

École Normale des Enseignements Privés (ENEP)

Institut Universitaire de Formation des Maîtres du Pacifique (IUFM)

Classes supérieures des lycées et CCI

Sections de Techniciens Supérieurs (STS)

Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE)

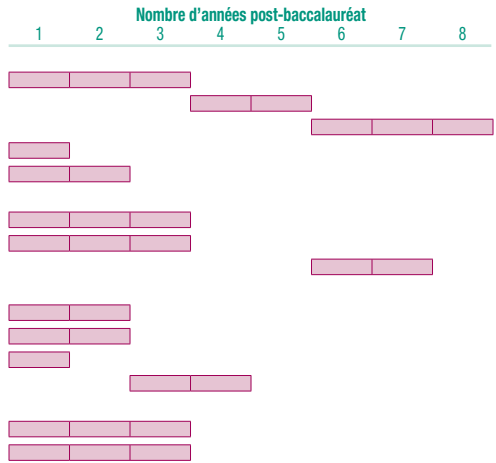
Diplôme de Préparation aux Études Comptables et Financières (DPECF)

Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECF)

École de commerce/École d'infirmiers

École de Gestion et de Commerce (EGC)

Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS)



(a) Filières "Droit, Economie, Gestion", "Sciences et techniques", "Lettres, langues et sciences humaines".

(b) Filière "Lettres, langues et sciences humaines".

8-ENSEIGNEMENT

Selon le recensement de la population de 2009, 38% des Calédoniens n'ont aucun diplôme ou le certificat d'étude, 9% possèdent le DNB, 22% un CAP/BEP, 15% le baccalauréat et 17% un niveau d'études supérieures (8% pour le premier cycle universitaire et 9% pour le 2^e et 3^e cycle). Le niveau de formation générale des calédoniens augmente. En 1996, un Calédonien sur six âgé de plus de 15 ans avait le baccalauréat ; c'est le cas d'un sur quatre en 2004 et presque d'un sur trois en 2009. De même, entre 1996 et 2009, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP augmentent de 60% et les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de 139%. Les Calédoniens font de plus en plus de longues études et le nombre de sans diplôme diminue (soit -23% en 2009 par rapport à 1996).

Fin 2010, 3 150 calédoniens ont réussi le DNB (des collèges et professionnel) sur 3 900 inscrits, soit un taux de réussite de 81%. C'est en province des îles Loyauté que l'on trouve le plus fort taux de réussite avec 85% contre 83% et 71% pour les provinces Sud et Nord.

Ce taux dépasse pour la première fois les 80%, après avoir longtemps oscillé autour des 70%.

Au niveau du baccalauréat, sur les 2 730 élèves ayant présenté les épreuves en 2010, 2 150 ont été admis (79% de réussite), avec une participation plus importante des filles (1 550 filles contre 1 180 pour les garçons) et un taux de réussite supérieur (80% pour les filles contre 77% pour les garçons). Les résultats sont contrastés en fonction des séries : 83% pour le baccalauréat général, 84% pour le baccalauréat professionnel et 70% pour le baccalauréat technologique. Le taux de réussite est en baisse par rapport à 2009 mais il reste cependant supérieur à la moyenne des dix dernières années (72%). En 10 ans, le taux de réussite des baccalauréats professionnel et général ont progressé respectivement de 28% et 18%. En revanche pour le bac technologique, il est resté quasiment stable. Les résultats du baccalauréat restent toujours en dessous de ceux de la France métropolitaine (86% en 2010).

Au niveau de l'enseignement supérieur, les résultats sont fonction des études choisies et donc difficilement analysables. En 2010, 254 diplômes de BTS ont été délivrés, 46 pour le DEUST et 181 pour la licence. En 2012, l'UNC ouvre une licence "Sciences pour l'ingénieur" répondant aux importants besoins de la mine et des sciences.

► **Diplôme National du Brevet (DNB)**. Il sanctionne la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, anciennement dénommé Brevet des Collèges ou BEPC. Le DNB offre trois options : "collège", "technologique" ou "professionnelle".

► **Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et Brevet d'Études Professionnelles (BEP)**. Ils sont préparés en deux ans dans les lycées professionnels.

► **Baccalauréat (Bac)**. Il prévoit trois principaux types de formation qui comportent chacun un certain nombre de séries ou "spécialités" :

- le Bac "général", avec les séries littéraire (Bac L), économique et sociales (Bac ES) et scientifiques (Bac S) ;
- le Bac "technologique", avec les séries "Sciences et Technologies de l'industrie et du développement durable" (Bac STI2D), "Sciences et Technologies de la gestion (Bac STG)", "Sciences et Technologies de la Santé et du Social" (Bac STS) et "Sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV) ;
- le Bac "professionnel", avec diverses spécialités en Lycées Professionnels (LP).

► **Licence** (enseignement supérieur). Avec la mise en place du système LMD (Licence Master Doctorat), les niveaux intermédiaires d'examens n'existent plus. En effet, les formations sont organisées en grands domaines et découpées en semestres dont la validation donne lieu à l'attribution de 30 crédits européens appelés ECTS (European Credit Transfer System). Le système est composé d'Unités d'Enseignement (UE) obligatoires et d'UE optionnelles. Chaque UE est subdivisée en Éléments constitutifs (EC). Un EC a une valeur définie en ECTS et correspond à un nombre d'heures de cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stages, projets, travail personnel que l'étudiant doit fournir pour obtenir un EC. Ainsi, les statistiques de résultats par année ne sont plus disponibles puisque d'une part, les validations se font par semestre et que d'autre part, les étudiants peuvent valider leurs ECTS sur plusieurs semestres en même temps. Les chiffres proposés sont donc le nombre de diplômes délivrés.

SOURCES [1] INSEE-ISEE, Recensement de la population. [2] Vice-Rectorat. [3] UNC/IUFM. [4] IFM-NC. [5] EGC. [6] Ministère de l'éducation nationale.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

Vice-Rectorat : www.ac-noumea.nc

8.6 EXAMENS ET DIPLÔMES

Population de 14 ans et plus, selon le sexe et le diplôme le plus élevé atteint par province de résidence en 2009 [1]

	Province îles Loyauté		Province Nord		Province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	5 194	100,0	15 396	100,0	61 963	100,0	82 553	100,0
Aucun diplôme	2 148	41,1	6 936	45,1	13 965	22,5	23 049	27,9
Certificat	488	9,4	1 617	10,5	5 200	8,4	7 305	8,8
BEPC/DNB	639	12,3	1 166	7,6	5 393	8,7	7 198	8,7
CAP-BEP	1 232	23,7	3 603	23,4	15 427	24,9	20 262	24,5
BAC	417	8,0	1 036	6,7	9 799	15,8	11 252	13,6
1 ^{er} cycle universitaire	129	2,5	467	3,0	5 131	8,3	5 727	6,9
2, 3 ^e cycle universitaire	141	2,7	571	3,7	7 048	11,4	7 760	9,4
Femmes	5 155	100,0	13 998	100,0	61 042	100,0	80 195	100,0
Aucun diplôme	2 643	51,3	5 927	42,3	13 911	22,8	22 481	28,0
Certificat	390	7,6	1 452	10,4	6 303	10,3	8 145	10,2
BEPC/DNB	640	12,4	1 435	10,3	6 078	10,0	8 153	10,2
CAP-BEP	797	15,5	2 677	19,1	11 460	18,8	14 934	18,6
BAC	475	9,2	1 498	10,7	10 823	17,7	12 796	16,0
1 ^{er} cycle universitaire	111	2,2	570	4,1	6 220	10,2	6 901	8,6
2, 3 ^e cycle universitaire	99	1,9	439	3,1	6 247	10,2	6 785	8,5
Ensemble	10 349	100,0	29 394	100,0	123 005	100,0	162 748	100,0
Aucun diplôme	4 791	46,3	12 863	43,8	27 876	22,7	45 530	28,0
Certificat	878	8,5	3 069	10,4	11 503	9,4	15 450	9,5
BEPC/DNB	1 279	12,4	2 601	8,8	11 471	9,3	15 351	9,4
CAP-BEP	2 029	19,6	6 280	21,4	26 887	21,9	35 196	21,6
BAC	892	8,6	2 534	8,6	20 622	16,8	24 048	14,8
1 ^{er} cycle universitaire	240	2,3	1 037	3,5	11 351	9,2	12 628	7,8
2, 3 ^e cycle universitaire	240	2,3	1 010	3,4	13 295	10,8	14 545	8,9

Diplômes de formation initiale délivrés en 2010 [2 à 5]

Diplômes de l'enseignement secondaire	7 708						
Certificat de Formation Générale (CFG)	444		Licence				181
Diplôme National du Brevet (DNB)	3 153		dont Sciences et Technologies : Sciences physiques				6
Certificat et Brevet professionnels	1 963		Sciences et Technologies : Mathématiques				13
dont Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	655		Sciences et Technologies : Informatique				
Brevets d'Etudes Professionnelles (BEP)	1 044		Sciences et Technologies : Sciences de la vie, de la terre et de l'univers (SVT)				18
Mentions complémentaires CAP-BEP	131		Droit-Economie-Gestion : Administration publique				-
Brevets Professionnels (BP)	29		Droit-Economie-Gestion : Droit				22
Baccalauréat (Bac)	2 148		Droit-Economie-Gestion : Économie et gestion				36
dont général	878		Lettres, Langues, Sciences Humaines : Géographie				
technologique	631		Lettres, Langues, Sciences Humaines : Histoire				29
professionnel	639		Lettres, Langues, Sciences Humaines : Langues et cultures régionales, langues océaniques				10
Diplômes de l'enseignement supérieur			Lettres, Langues, Sciences Humaines : Langues, littératures et civilisation étrangères/anglais				35
Brevet de Technicien Supérieur (BTS) (a)	254		Lettres, Langues, Sciences Humaines : Lettres modernes				12
DEUST	46		Doctorat				5
dont Géosciences appliquées	14		Diplôme d'État d'infirmier				nd
Génie informatique et électronique des systèmes	-		Diplôme d'instituteur (IFMNC)				48
Métallurgie extractive et génie métallurgique	15		Diplôme de l'EGC (Ecole de Gestion et de Commerce)				22
Revégétalisation et gestion de l'environnement minier	-						

(a) Uniquement des établissements sous contrat avec le Vice-Rectorat.

Unité : nombre

Évolution des taux de réussite aux examens du second degré [2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Diplôme National du Brevet (DNB)	73,6	75,7	77,6	69,9	76,2	80,7
Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) (a)	78,8	81,1	83,7	80,6	79,8	79,3
Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)	63,9	68,8	63,3	62,9	65,6	68,3
Baccalauréat (Bac)	70,0	72,1	71,7	74,0	79,4	78,7
général	77,1	78,4	78,5	80,4	82,2	82,5
technologique	62,7	68,3	71,9	74,2	74,9	69,5
professionnel	69,7	68,3	62,2	65,4	80,5	84,3

(a) Y compris CAPD (CAP au développement) jusqu'en 2001.

Unité : %

Résultats du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie et en Métropole, session 2010 [2 et 6]

	Présentés		Admis		Taux de réussite (b)		
	Total	% Filles	Total	% Filles	Garçons	Filles	Ensemble
Nouvelle-Calédonie							
Baccalauréat général	1 064	57,6	878	58,4	80,9	83,7	82,5
Baccalauréat technologique	908	57,6	631	57,8	69,1	69,8	69,5
Baccalauréat professionnel	758	55,0	639	57,1	80,4	87,5	84,3
France Métropolitaine + DOM							
Baccalauréat général	320 597	56,1	279 751	56,8	85,9	88,3	87,3
Baccalauréat technologique (a)	163 585	51,5	133 431	52,2	80,4	82,7	81,6
Baccalauréat professionnel (a)	137 033	42,2	118 586	43,3	85,0	88,6	86,5

(a) Incluant des séries n'existant pas en Nouvelle-Calédonie. (b) % admis sur présentés.

Unités : nombre, %

8-ENSEIGNEMENT

La formation professionnelle continue est destinée aux personnes engagées dans la vie active ou qui s'y engagent. Elle a pour objet de leur permettre de s'adapter au changement des techniques et des conditions de travail et de favoriser leur promotion sociale et professionnelle. Conformément aux principes posés dans la loi organique, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de formation professionnelle, sans préjudice des actions de provinces. À ce titre a été créée, au sein de l'administration, la Direction de la **Formation Professionnelle Continue** (DFPC), appuyée par l'**Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation** (OEQSF), de l'Institut du Développement des Compétences de Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie met en œuvre une programmation annuelle afin de couvrir des besoins structurels de formation, orientée pour répondre aux besoins des entreprises et aux enjeux de développement du territoire.

La formation professionnelle bénéficie de l'appui financier de l'Union Européenne, accordé dans le cadre des IX^e et X^e FED. D'autres acteurs interviennent dans le cadre de la FPC tels que l'État, à travers notamment des contrats de développement et les **cotisations des employeurs**. La FPC est également dispensée par les organisations professionnelles, syndicales, les entreprises ou encore certains organismes comme l'UNC, l'ETFFA, l'IFPSS. L'**apprentissage**, formation par alternance lancée il y a un peu plus dix ans, fait partie de l'une des priorités majeures de la politique de formation professionnelle, financé entre autres par la **taxe d'apprentissage**.

En 2011, 2 980 personnes ont bénéficié d'un dispositif de formation professionnelle, dont 790 pour l'apprentissage et 2 190 pour la FPC. Les bénéficiaires de ces dispositifs sont en hausse (340 de plus qu'en 2009). Cette hausse entraîne une augmentation du financement par la Nouvelle-Calédonie de 150 millions de FCFP. En 2010, les États généraux de la formation professionnelle ont permis d'établir un diagnostic de ce secteur. À l'avenir, l'organisation pourrait être revue et mieux adaptée aux spécificités calédoniennes.

► **Formation Professionnelle Continue.** L'arrêté n°2006-919/GNC du 23 mars 2006 a modifié les attributions et l'organisation de la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC), créée en 2002. Rattachée au Secrétariat Général du gouvernement, elle est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie. À ce titre, elle s'est vue attribuer la définition concertée des besoins sectoriels de formation, la définition, l'organisation et la mise en œuvre des mesures et dispositifs de formation adaptés aux catégories de bénéficiaires retenus par la Nouvelle-Calédonie, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme annuel de formation professionnelle continue (intégrant le volet de l'apprentissage), le suivi et le contrôle des organismes de formation professionnelle continue notamment dans les domaines techniques et financiers, le suivi et le contrôle de l'obligation des **employeurs** en matière de formation professionnelle continue, et l'animation du dispositif de certification professionnelle.

► **Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation** (OEQSF). C'est un outil d'analyse du marché permettant d'obtenir une meilleure adéquation entre l'emploi et la formation en Nouvelle-Calédonie.

► **FED.** Voir 15.1.

► **Cotisations des employeurs.** Tout employeur privé de plus de 10 salariés doit participer au financement de la formation professionnelle continue à un taux égal à 0,7% des salaires versés.

► **Apprentissage.** Il poursuit un double objectif : d'une part, l'acquisition d'un diplôme ou titre professionnel reconnu au terme d'un parcours de formation où alternent enseignement en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et pratique professionnelle en entreprise et d'autre part l'intégration dans le monde du travail. Il existe trois CFA en Nouvelle-Calédonie, gérés par la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

► **Taxe d'apprentissage.** Créée par la loi du pays n°2001-08 du 7 juin 2001, elle correspond à une cotisation des employeurs sur les salaires au titre de la formation professionnelle, plafonnée, et dont le produit est reversé à l'ETFFA, à la CCI et à la Chambre de Métiers. Le taux de cotisation est fixé à 0,25%.

SOURCE [1] DFPC.

VOIR AUSSI

Arrêté n°2006-919/GNC du 23 mars 2006 fixant les attributions et portant organisation de la direction de la formation professionnelle continue, JONC du 28 mars 2006 : www.juridoc.gouv.nc
Direction de la Formation Professionnelle Continue : www.dfpc.gouv.nc
Rapport d'observations définitives établies à la suite de l'examen de la gestion de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie : www.gouv.nc

8.7 FORMATION PROFESSIONNELLE

Bilan de la formation professionnelle en Nouvelle-Calédonie en 2011* [1]

	Durée en heures	Effectif	Volume en heures apprentis	Financement par la Nouvelle-Calédonie (b)
Apprentissage en CFA (a)	///	786	410 038	250
Chambre d'Agriculture (CANC)	///	21	8 298	5
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	///	322	198 500	132
Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)	///	443	203 240	113
Formation professionnelle continue	118 939	2 196	1 961 424	1 110
Préqualification et qualification	81 311	1 633	1 512 357	856
Promotion sociale	1 800	183	36 260	24
Ensemble	118 939	2 982	2 371 462	1 360

* Données prévisionnelles.

(a) Centre de Formation des Apprentis.

(b) Avec le soutien financier du Fonds Européen de Développement (FED) et de l'État dans le cadre du contrat de développement 2006-2010.

Unités : heure, nombre, million de F.CFP

Évolution de l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle continue [1]

	2005	2006	2007	2008	2009
Employeurs assujettis (nbre)	724	777	778	835	902
Salariés (nbre)	31 001	32 882	35 140	37 557	38 012
Stagiaires (nbre)	14 894	13 438	14 464	12 058	21 349
Rapport stagiaires/salariés (%)	48,0	41,0	41,0	32,1	56,2
Montant de la participation des employeurs (millions F.CFP) (a)	604	679	751	882	909
Montant de la formation réalisée (millions F.CFP)	1 511	1 682	1 951	2 207	2 078
Rapport formation réalisée/participation employeurs (%)	2,5	2,5	2,6	2,5	2,3
Participation employeur par salarié (F.CFP)	19 497	20 646	21 364	23 484	23 921
Formation réalisée par salarié (F.CFP)	48 739	51 151	55 527	58 764	54 667

(a) 0,7% de la masse salariale versée.

85

Bilan de l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle continue par branche en 2009* [1]

	Effectifs (Nbre)			Montant (millions de F.CFP)		Ratio par salarié (F.CFP)	
	employeurs assujettis	salariés	stagiaires	participation employeurs (a)	formation réalisée	participation employeurs	formation réalisée
Agriculture, chasse, sylviculture	29	819	138	11	9	12 943	11 233
Pêche, aquaculture	7	263	53	4	3	15 970	12 167
Industries extractives	21	1 158	244	28	59	24 093	50 604
Industries diverses (dont métallurgie)	109	6 747	7 151	193	770	28 665	114 051
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	4	810	1 867	30	194	36 667	238 889
Construction	185	6 119	1 464	132	126	21 605	20 641
Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	184	5 509	2 192	133	161	24 070	29 261
Hôtels et restaurants	68	2 479	1 126	37	35	15 046	14 159
Transport et communications	82	3 387	1 800	83	256	24 594	75 554
Activités financières	28	1 664	1 290	59	181	35 517	108 894
Immobilier, locations, services aux entreprises	113	4 987	1 448	95	126	19 029	25 306
Administration publique	8	796	283	28	41	35 678	51 508
Éducation	4	633	687	17	30	26 224	47 235
Santé et action sociale	28	892	607	24	40	26 906	44 731
Services collectifs, sociaux et personnels	32	1 749	999	35	48	20 069	27 501
Ensemble ou moyenne	902	38 012	21 349	909	2 078	23 921	54 667

* Données provisoires.

(a) 0,7% de la masse salariale versée.

Financement de la formation professionnelle continue par la Nouvelle-Calédonie* [1]

	2009		2010		2011	
	Montant total	dont FED	Montant total	dont FED	Montant total	dont FED
Agriculture	126	-	92	-	96	-
Aquaculture	-	-	-	-	-	-
BTP	169	-	155	6	143	-
Commerce	96	-	35	-	70	-
Enseignement	82	-	23	-	27	-
Industrie agroalimentaire	23	-	18	-	-	-
Industries diverses	31	-	75	-	89	-
Mine	162	3	287	5	325	-
Pêche	58	5	27	-	16	-
Production d'énergie	-	-	-	-	-	-
Santé et action sociale	-	-	1	-	33	-
Services rendus aux personnes	-	-	30	-	-	-
Tourisme	129	1	160	2	147	-
Multi-secteur	70	-	61	-	76	-
Services rendus aux entreprises	15	-	47	-	28	-
Services et administration	-	-	-	-	-	-
Transport	-	-	59	-	60	-
Total	961	9	1 069	13	1 110	-

* Coûts réels pour 2009 et prévisionnels pour 2010 et 2011.

Unité : million de F.CFP

8-ENSEIGNEMENT

En 2007, la **dépense intérieure** d'éducation en Nouvelle-Calédonie est estimée à 82 milliards de FCFP, en progression de 43% par rapport à 2000. Elle est financée par les administrations publiques à 96% et par les ménages et entreprises. Parmi les administrations, l'État est le principal financeur de l'éducation en Nouvelle-Calédonie, avec 48 milliards de FCFP de **financement initial**. Il assure la charge des salaires d'une part prépondérante du personnel (enseignants et l'administration) et contribue aux charges des compétences transférées. Les administrations et institutions locales participent à hauteur de 30,7 milliards de FCFP.

Le financement initial de l'éducation par les ménages est estimé à 2,1 milliards de FCFP et leur **financement final**, c'est à dire y compris les bourses dont ils bénéficient, à 4,6 milliards.

Les entreprises contribuent pour 970 millions de FCFP. En trois ans, la participation des entreprises a diminué de 117 millions de FCFP (-11%).

80% des dépenses soit 65,2 milliards de FCFP vont aux activités d'enseignement, le solde permettant de financer l'organisation du système. En particulier, les cantines et internats représentent 7,8 milliards de FCFP et l'administration générale 4,2 milliards.

En 2007, la **dépense moyenne** estimée, avoisine 1 milliard de FCFP par élève.

L'enseignement primaire privé et l'enseignement du 2nd degré public et privé ne seront plus de la **compétence** de l'État mais de la Nouvelle-Calédonie à compter du 1^{er} janvier 2012. Toutefois, d'après la réforme du 3 août 2009, les dépenses de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole resteront à la charge de l'État, en particulier les rémunérations et charges des personnels de l'enseignement public et des enseignants du privé.

Cette mise à disposition globale est limitée dans le temps.

▶ **Dépense intérieure** (éducation). Il s'agit de la somme des dépenses suivantes, effectuées en Nouvelle-Calédonie :

- Dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire et extrascolaire de tous niveaux (1^{er} degré, 2nd degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensés lors de leçons particulières ;
- Dépenses pour les activités visant à organiser le système : administration générale, documentation pédagogique, orientation ;
- Dépenses pour les activités destinées à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : cantines et internats, médecine scolaire, transports scolaires ;
- Dépenses de rémunération des personnels d'éducation en formation.

▶ **Financement initial et financement final**. Cette notion sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Ainsi, les financements avant transferts sont dits "initiaux", déterminant ainsi la charge effectivement supportée par les agents, tandis que le financement final permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

▶ **Dépense moyenne** (éducation). La dépense moyenne d'éducation par élève comprend la totalité des dépenses et des activités dans les établissements publics et privés (hors formation continue et autres activités extrascolaires) et les activités annexes et autres activités ventilées par niveau d'enseignement.

▶ **Compétences**. Voir 2.3.

SOURCE [1] ISEE, Comptes de l'éducation.

VOIR AUSSI

www.transfertsdecompetences.gouv.nc

Loi organique n°2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie : www.juridoc.gouv.nc

8.8 COMPTE DE L'ÉDUCATION

Financement du secteur de l'éducation par financeur initial* [1]

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 p	2007 p
État	36 079	38 005	40 153	42 267	43 891	44 319	44 895	47 957
Nouvelle-Calédonie	1 267	1 412	1 746	2 502	2 999	4 113	4 299	5 187
Province îles Loyauté	1 861	1 580	2 148	2 156	2 272	2 589	2 761	3 155
Province Nord	4 395	3 845	4 361	5 036	4 569	4 884	5 112	5 188
Province Sud	6 881	7 969	9 850	8 806	8 393	10 316	11 377	11 670
Communes	3 691	4 092	3 828	3 551	3 812	4 147	5 054	5 251
Autres administrations publiques	209	277	297	197	238	211	212	212
Administrations publiques	54 383	57 179	62 381	64 515	66 174	70 578	73 709	78 621
Entreprises	527	729	948	939	1 090	1 066	1 072	973
Ménages	2 190	2 296	2 150	2 181	2 216	2 081	2 061	2 088
Total	57 100	60 204	65 479	67 635	69 479	73 726	76 842	81 683

* Avant transferts, notamment de l'État aux provinces, et bourses des administrations aux ménages.

Unité : million de F.CFP

Financement* des activités d'éducation et des achats de biens et services liés en 2007 [1]

	1 ^{er} degré	2 nd degré	Enseignement scolaire		Autres	Formation extra-scolaire		Total p
			Supérieur	Autres		Formation Prof. Continue	Autres	
État	3 784	33 850	3 115	757	869	4	4	
Nouvelle-Calédonie	80	31	440	578	2 262	356	356	
Province îles Loyauté	1 284	287	11	-	295	18	18	
Province Nord	2 181	362	27	-	299	-	-	
Province Sud	7 514	1 672	20	-	229	105	105	
Communes	4 009	-	-	7	21	28	28	
Autres administrations publiques	-	-	15	80	117	-	-	
Administrations publiques	18 852	36 202	3 628	1 421	4 092	511	511	
Entreprises	-	-	-	147	757	-	-	
Ménages	79	247	58	35	38	740	740	
Total	18 932	36 448	3 686	1 603	4 887	1 251	1 251	

	Activités annexes			Biens et services liés			Divers	Total p
	Cantines et internats	Administration générale	Autres	Transport scolaire	Fournitures	Autres		
État	20	2 171	472	243	-	-	29	45 314
Nouvelle-Calédonie	-	766	-	-	1	-	959	5 472
Province îles Loyauté	841	232	-	9	-	-	37	3 013
Province Nord	1 830	282	37	8	-	-	22	5 048
Province Sud	1 329	471	119	118	31	43	-	11 651
Communes	396	-	-	817	177	-	36	5 492
Autres administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	212
Administrations publiques	4 416	3 921	629	1 194	209	43	1 084	76 202
Entreprises	-	-	6	-	-	-	-	910
Ménages	2 333	-	9	109	922	-	-	4 571
Total	6 749	3 921	644	1 303	1 131	43	1 084	81 683

* Dépenses des financeurs finals, c'est-à-dire après transferts.

Unité : million de F.CFP